PRÉFET
DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Affaire suivie par : C.Gayola
Téléphone : 04 66 36 42 99
Courriel : pref-legalite@gard.gouv.fr

Nîmes, le - 9 FEV. 2021

Le préfet du Gard

à

Monsieur le conseiller municipal

Objet : tenue des assemblées délibérantes

Par courrier daté du 29 janvier 2021 vous m'interrogez sur la question de l'accueil du public lors des séances du conseil municipal de la commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac.

Madame la sous-préfète du Vigan, le service interministériel de défense et de protection civile et le bureau du contrôle de légalité de la préfecture du Gard vous ont apporté tous les éclairages tant sur la réglementation de la tenue des assemblées délibérantes que sur son application en situation de crise sanitaire.

Cette situation n'appelle pas d'observations de ma part dans le cadre du contrôle de légalité.

Le préfet
pour le préfet et par délégation
le sous-préfet d'Alès
et sous-préfet du Vigan par intérim

Jean RAMPON

Monsieur David Authelain
1193 chemin des Rompudes
30170 Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac

Copie transmise pour information à
Monsieur le maire de Durfort et St Martin de Sossenac